



Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 9 novembre 2022

Les présents : Mme LACROIX Fanny, Maire - M. AGRESTI Jean-Pierre, 1^{er} adjoint - M. BATOUX Gérard, conseiller municipal - Mme BLANCHET Florence, 3^{ème} adjointe - M. CHABUEL Alain, 2^{ème} adjoint - Mme LOISEUR Nicole, conseillère municipale (arrivée au second point) - M. SERRE Jean-Louis, maire délégué, - M. LABADIE Hervé, maire délégué - Mme VETIER Dominique, conseillère municipale.

Absents excusés ayant donnés pouvoirs : M. JACQUET Christian, conseiller municipal (pouvoir donné à M AGRESTI Jean-Pierre), COLIN Valérie, conseillère municipal (pouvoir donné à BLANCHET Florence), GUILLET Alexia, 4^{ème} adjointe (donne pouvoir à LACROIX Fanny) et SEKELLY Julia, conseillère municipal (donne pouvoir à BATOUX Gérard)

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET Florence, 3^{ème} adjointe

A 14h35, Madame Fanny LACROIX, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Mme la Maire soumet au vote le PV de la séance du 05 octobre 2022, qui est adopté à l'unanimité.

2. Révision de la réglementation des boisements communaux : désignation des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF)

Mme la Maire explique qu'il faut désigner les membres qui siègeront à la CIAF :

Sont proposés :

- Pour représenter le foncier forestier : Barthalay Christian et Hostache Jean-Pierre en titulaires et Royer Magalie et Serre Jean-Louis en suppléant
- Pour représenter le foncier non bâti : Albert Léo et Oddos Vincent en titulaires et Baup Gérard en suppléant
- Pour la Commune : Guillet Alexia en titulaire et Labadie Hervé suppléant.

Mme la Maire rappelle l'importance d'assurer une information au Conseil municipal sur ce dossier stratégique.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Autorisation de déposer des demandes de subventions carte des aléas

Mme la Maire propose de réaliser la mise à jour de la carte des aléas de la commune, première étape vers la définition d'un document de planification d'urbanisme, et demande au conseil l'autorisation de déposer des demandes de subvention pour la réalisation de cette opération.

Après quoi Madame la Maire procède au vote, à l'unanimité des présents, elle est autorisée à effectuer toutes les demandes nécessaires.

Questions diverses :

- L'éclairage public semble être dérégulé : celui-ci ne s'allume pas dès la tombée de la nuit ces derniers jours. Gérard Batoux va revoir la programmation des horloges.
- Un arbre vers la propriété Buch à l'entrée de Cordéac est tombé sur la haie et il faut prévoir son enlèvement rapidement.
- Projet de coupe de bois auprès de l'ONF pour la Commune pour des projets communaux comme le théâtre de verdure. Jean-Pierre Agresti est porteur du projet il va donc voir cela avec l'ONF.
- Demande pour les futurs projets de voirie, Jean-Louis SERRE est allé voir le notaire concernant une parcelle. Il propose que la Commune achète la parcelle à la succession Barthalay pour dévier la route de Ribeyre. Il est proposé de demander des devis aux entreprises pour préciser les travaux.

- Chemin de Ribeyre : arrangement avec Mme ROYER pour qu'elle concède à la Commune, à titre gracieux, une partie de terrain pour dévier le chemin de quelques mètres. En contrepartie, la Commune fait renforcer son mur qui tombe sur la voirie.
- Fin de saison d'alpage pas évidente, beaucoup de problèmes avec les bergers (dégradations sur les refuges) une rencontre avec le bureau du groupement va être organisé pour en discuter. Jean-Pierre AGRESTI est proposé en aide et en conseil au groupement.
- Le Chaudron : question sur la communication autour de la démarche qui ne semble pas suffisante. Il est proposé de rajouter une feuille libre dans le bulletin ainsi que sur le support Panneau Pocket. Une vigilance devra être faite concernant le souhait de bien faire le lien entre chaque commission et de faire une bonne diffusion des informations.
- Salle des fêtes Pierre Arnaud : une étude structure va être réalisée par un bureau d'étude, puisqu'une des poutres est en mauvaise état. Cela va nous donner une analyse de l'état de la structure et nous connaissons les travaux à entreprendre par la suite.
- Un retour sur la visite du musée des marionnettes de Lyon : les membres de l'association du village des marionnettes l'ont trouvée très intéressante.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera en présence des enfants, accompagnés de leur enseignante, qui réciteront des poèmes.
- Prise de renseignements sur l'illumination de bâtiments patrimoniaux auprès de la Communauté de Commune du Puy-en-Velay, pour avancer dans notre projet d'un éclairage sur la commune.

A 16h15, Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal.

